

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,
- Vu** les délibérations du conseil d'administration de l'Université de Lorraine des 12 novembre 2013 et 8 novembre 2016 fixant les principes tarifaires de mise à disposition de locaux à l'université de Lorraine

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs des prestations de service supplémentaire pour les plateformes de TP n'ayant pas prévu de tarifs spécifiques de la faculté de Pharmacie sont fixés comme suit :

- Utilisation du matériel scientifique (ne relevant pas des coûts d'infrastructure immobilière) : **soit 50€ de l'heure.**
- Consommables : **au coût réel**

#### **Tarification d'une réunion à distance par webconférence :**

- Frais d'une réunion à distance par webconférence : **70€**
- Frais de communication couplés à la webconférence : **forfait 15€**
- Test de faisabilité avant la réunion : **30€ de l'heure**
- Assistance technique avant et pendant la réunion : **30€ de l'heure**

**Tarification pour la mise à disposition d'un personnel technique** (amphithéâtres, salles d'enseignement et plateformes techniques) : Tarification selon la réglementation en vigueur

#### **Tarification de la plateforme de mesures physico-chimique :**

**TARIFICATION DE LA PLATEFORME DE MESURES PHYSICO-CHIMIQUE 2019**  
(tarifs hors consommables)

APPAREILLAGE	UTILISATEUR		
	Membre du comité ayant participé à l'achat pour au moins 25%	Membre du comité	Externe
Karl-Fischer pour 1 détermination (étalonnage : n=3 et dosage : n=3)	Paiement des consommables utilisés	30 €	60 €
CLHP		50 € / jour	75 € / jour
Infra-Rouge		10 € / spectre	15 € / spectre
Photométrie de flamme		10 €	15 €
Electrophorèse capillaire		90 € / jour	120 € / jour
Spectrométrie de masse		90 € / jour	120 € / jour

**Tarification de la plateforme informatique :**

**La Faculté dispose de trois salles avec un équipement informatique :**

- Salle TP informatique
- Salle EI Info
- Plateforme Offi'Sim (plateforme pédagogique officinale)

**Pour ces salles les prestations de services supplémentaires sont fixés comme suit :**

- Pour les formations extérieures à l'Université
  - Location de salles : Tarification Université de Lorraine
  - Prestations complémentaires :
  - Charges par poste informatique : 20 €
  - Installation de logiciels spécifiques : 150 €
  - Utilisation de logiciels propriétaires : 150 €
- Pour les formations dispensées au sein de l'Université ou d'un établissement ayant signé une convention avec celle-ci
  - Formation dispensée par un intervenant de l'Université : 15 € par heure

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 avril 2019

  
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

06 MAI 2019